

# Sublimier les panoramas et la découverte des gorges de la Nesque – Phase Etudes

Le Département de Vaucluse, retenu dans le cadre de l'appel à projets « Espace Valléen » lancé par l'Union Européenne, réalise actuellement des études afin de permettre la mise en valeur des gorges de la Nesque, entre Villes-sur-Auzon et Monieux.



Les gorges de la Nesque, 2ème plus haut canyon de Provence, sont longées par la RD 942 entre Villes-sur-Auzon et Monieux.

Cette route départementale touristique en balcon, représentant 21 kilomètres, offre de nombreux points de vue sur une nature vertigineuse.

Elle surplombe la rivière de la Nesque qui prend sa source sur les flancs du Mont Ventoux.

La RD 942 traverse des zones à forts enjeux environnementaux et les gorges de la Nesque font l'objet de plusieurs mesures patrimoniales et environnementales : il s'agit d'un site classé, labellisé Natura 2000 et arrêté de protection de biotope.

Suite à un premier état des lieux réalisé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, le Département de Vaucluse a souhaité réaliser des études plus approfondies pour permettre une mise en valeur des gorges de la Nesque, prévue par ailleurs au programme de la Charte du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux. Cette mise en valeur passe notamment par l'amélioration du traitement paysager des différents points d'arrêt (belvédère, aires de repos, aires d'arrêt, départs de chemins de randonnées).

Afin de disposer d'un ensemble d'éléments pertinents, il est indispensable de réaliser ces études qui permettront d'une part, d'être en conformité avec les aspects réglementaires imposés par ce site protégé et d'autre part, de choisir des aménagements, techniques, paysagers, et environnementaux adaptés.

**Les études, qui ont démarré en 2024 et vont se poursuivre sur toute l'année 2025, comprennent :**

- › des levés topographiques du site qui permettront d'affiner la situation foncière de chaque secteur ;
- › un état de l'environnement accompagné d'inventaires de la faune et de la flore sur les secteurs à aménager afin d'évaluer les incidences Natura 2000 ;
- › la prise en compte paysagère des aménagements en vue d'une autorisation des travaux en site classé ;
- › une proposition de scénario de découverte des gorges.

**Le coût prévisionnel des études s'élève à 157 500 € HT, financé par :**

- › **Union Européenne FEDER** : 94 500 €
- › **REGION SUD PACA** : 30 000 €
- › **CD 84** : 33 000 €





**DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE**

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09